

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 septembre 2021

Président de séance : M. FETIQUE Cyrille, maire.

Présents : MM. FETIQUE Cyrille, LEONARD Vincent, SCHWARTZ Pierre, Mme JAOUAD Marie-Christine, M. SAUVEGET Nicolas, Mme DRUI Anne, MM. CONRAD Alexandre, DRUI Daniel, WILSIUS Régis.

Absents : Mmes KOCH Claudine, ROHR Sophie, MM. DRUI Philippe, GANGLOFF Claude, avec excuses.

La séance débute à 18 heures 35 en mairie.

Le compte rendu de la réunion du 13 août 2021 est accepté à l'unanimité des conseillers présents.

Madame Marie-Christine JAOUAD est désignée secrétaire de séance à l'unanimité des conseillers présents.

063-2021 D.P.U : Le maire présente une déclaration d'intention d'aliéner relative à des parcelles bâties cadastrées :

- ° section 4 parcelle n° 15 « Auf dem Pfuhtletzel » de 1,59 ares
- ° section 4 parcelle n° 16 « 13, rue des Fleurs » de 3,21 ares
- ° section 4 parcelle n° 22 « Auf dem Pfuhtletzel » de 3,81 ares

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers, décide de ne pas faire usage de son droit de préemption sur la vente de ces parcelles.

Le maire présente ensuite une déclaration d'intention d'aliéner relative à une parcelle bâtie cadastrée :

- ° section 2 parcelle n° 140/24 « 6, rue des Buissons » de 5,25 ares.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, décide de ne pas faire usage de son droit de préemption sur la vente de cette parcelle.

Le maire présente enfin une déclaration d'intention d'aliéner relative à des parcelles bâties cadastrées :

- ° section 16 parcelle n° (1) « 61, rue Nationale » de 17,80 ares
- ° section 16 parcelle n° (10) « 61, rue Nationale » de 0,68 ares
- ° section 16 parcelle n° (14) « 61, rue Nationale » de 1,30 ares
- ° section 16 parcelle n° (18) « 61, rue Nationale » de 1,05 ares
- ° section 16 parcelle n° (8) « 61, rue Nationale » de 0,02 ares

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, décide de ne pas faire usage de son droit de préemption sur la vente de ces parcelles.

064-2021 Acquisitions de terrains : Le maire retrace les grandes lignes de ses démarches avec M. Marcel PAULY quant à l'acquisition de certaines de ses parcelles dans le cadre de l'extension de la forêt ainsi que de la préservation des haies, des arbustes et de la flore des réserves foncières de la commune.

Les parcelles concernées sont :

- ° section 23 parcelle n° 12 de 7,58 ares,
- ° section 23 parcelle n° 13 de 35,09 ares,
- ° section 23 parcelle n° 14 de 12,61 ares,
- ° section 23 parcelle n° 16 de 6,38 ares,
- ° section 46 parcelle n° 01 de 9,55 ares (agrandissement de la forêt),

- ° section 47 parcelle n° 04 de 69,64 ares (agrandissement de la forêt),
- ° section 47 parcelle n° 23 de 23,18 ares.

Soit une surface totale de 184,03 ares.

Un montant forfaitaire de 50 €/are a été proposé et accepté par le vendeur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, valide les acquisitions foncières ci-dessus définies pour un montant total de 9.201,50 €, auquel se rajouteront les frais notariés à la charge de la commune. Le maire est autorisé à signer l'acte notarial d'acquisition.

065-2021 Subvention aux associations : Après en avoir délibéré, le conseil municipal verse une subvention de $21,98+5,50 = 27,48$ € au conseil de fabrique pour le remboursement de divers frais. La délibération est prise à l'unanimité des conseillers présents moins une voix. M. Vincent LEONARD ne participe pas au vote.

066-2021 Subventions Estivales 2021 : M. Nicolas SAUVEGET, adjoint explicite les détails des animations estivales 2021. Le maire présente au conseil municipal le détail des remboursements des frais et des heures d'animation des activités envers les jeunes de 6 à 11 ans entrepris en 2021 ainsi que les participations des jeunes directement versées aux associations et intégrées dans les soldes à verser.

Le montant total des subventions atteint **107,22 €** selon le détail suivant:

° Conseil de fabrique:	15,82 €
° U.S Saint-Jean :	49,09 €
° Arboriculteurs :	42,31 €

La décision est prise à l'unanimité des conseillers présents moins une voix. M. Vincent LEONARD ne participant pas au vote.

067-2021 Demande de location de la salle AJLC par le conseil de fabrique pour un loto : Le maire fait lecture de la demande du Président du Conseil de Fabrique datée du 15 septembre 2021 pour l'organisation d'un loto prévu le 05 novembre 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, accorde la location de la salle A.J.L.C au tarif spécial de **60 €**, hors frais de nettoyage.

068-2021 Demande de sortie scolaire pour l'école élémentaire : Le maire fait lecture de la demande de la Directrice de l'école maternelle en date du 07 septembre 2021 relative à la prise en compte des frais de la sortie au parc animalier de Sainte Croix à RHODES qui est prévu le 24 septembre 2021 via le transporteur BRIAM SOCHA pour un montant de 295 €. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, valide le versement d'une subvention de **295 €** à la coopérative scolaire de l'école élémentaire.

069-2021 Autorisations spéciales : Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte les autorisations spéciales suivantes :

- ° Dépenses d'investissement :
 - Compte 2051 opération 10 002 : - 5.000 €.
 - Compte 2315 opération 10 003: + 5.000 €.

070-2021 Etat de prévision des coupes ONF 2021/2022 : Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, valide les états de prévisions de coupe pour l'année 2021/2022 de $592 \text{ m}^3 \text{ B.0}$ et $1.737 \text{ m}^3 \text{ B.I}$ soit 2.329 m^3 , pour une recette brute escomptée de 38.925 €.

071-2021 Adhésion au groupement de commande FUS@E : Le maire expose au conseil municipal le point ci-après portant sur l'acquisition de solutions numériques dans le cadre du groupement de commande Fus@é initié par le Département de la Moselle et leur subventionnement.

Pour mémoire, notre commune a adhéré par décision du 23 octobre 2020 au groupement de commande Fus@é « Faciliter les Usages @-éducatifs » qui met à notre disposition une coordination facilitatrice assurée par le Département et des marchés dédiés pour l'acquisition de solutions numériques dites clefs en mains et labellisées par les Autorités Académiques.

Ainsi, les matériels et travaux fléchés dans ces marchés peuvent être subventionnés conformément au règlement d'octroi idoine des subventions Fus@é du Département de la Moselle.

Ceci étant exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des conseillers présents, autorise le maire :

- ° à signer toutes les commandes de matériels et équipements numériques pour notre école élémentaire (travaux de câblage, solutions interactives, classes mobiles, bureautique, ...) dans le cadre des marchés mis à disposition par le groupement de commandes Fus@é.

- ° à solliciter toutes les subventions correspondantes au nom de la commune.

072-2021 Avenant n° 2 – Travaux de voirie 2019 : Le maire fait l'historique des différentes réunions de chantier. Il explicite les compléments et modifications apportés au fur et à mesure de ces réunions.

Il s'agit de prestations nouvelles non connues lors de l'appel d'offres initial ainsi que des changements dans les quantités initialement prévues au marché.

Les modifications portent sur les points suivants :

- ° Nécessité de passage en fouilles au niveau de la traversée de la rue Nationale (RD 674) ; terrassements, remblaiements et réfection de chaussée départementale pour passage de réseaux,
- ° Différents aménagements en voirie dans la Grand rue,
- ° Fourniture et pose d'un candélabre en remplacement d'un existant abîmé par une entreprise,
- ° Plus value demandée par ENEDIS pour la fourniture et pose de câble électrique 3 x 240² en remplacement de 3 x 150²
- ° Fourniture et pose d'un caniveau à grille type aquadrain en classe C250, pose de caniveau type CC1,
- ° Fourniture et pose de bordure T2 en aménagement d'arrêt de bus,
- ° Fourniture et pose d'un avaloir complémentaire y compris raccordement ; adaptation et remise à niveau de regard existant,
- ° Prix supplémentaires pour des nouvelles prestations selon le détail du rapport IDP Consult d'août 2021, joint à la présente.

Le maire rappelle la conclusion de la commission d'appel d'offres réunie au préalable pour analyser les données de l'avenant n° 2 qui atteint un montant de 22.173,58 € H.T

Le marché initial + avenant n° 1 passe ainsi de 291.528,07 € H.T à **313.701,65 € H.T.**

Le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, accepte ce nouveau montant du marché pour les travaux de voirie 2019.

Le maire est autorisé à signer tout document et notamment l'avenant n° 2 correspondant.

073-2021 Demande de remboursement d'un lampadaire abîmé rue Saint Jean : Le maire rappelle le point évoqué lors de la réunion du conseil municipal en date du 24 janvier 2020. Il précise que l'avenant n° 2 détaille le coût du remplacement du lampadaire à hauteur de 2.404,90 € H.T, dont le remboursement doit être sollicité auprès de la société L.A.T.P sise 23, rue Nationale à SAINT-JEAN ROHRBACH, responsable du lampadaire abîmé en date du 23 décembre 2020 lors d'une marche arrière d'un camion.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, sollicite ce remboursement auprès de la société L.A.T.P et autorise le maire à enclencher toutes les démarches nécessaires pour faire aboutir la réparation financière du préjudice subi.

Divers et communication : Une information est donnée au conseil municipal sur les points suivants :

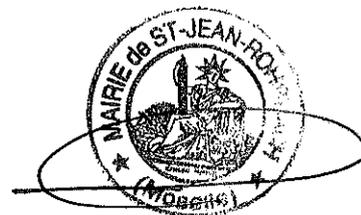
- Marche blanche en hommage à Kenny HIFF avec signature d'une pétition.
- Courrier au Président du Conseil Départemental de la Moselle quant aux remplacements des tampons d'assainissement dans une partie de la rue du 22 Novembre.
- Courrier de Mme Sonya CRISTINELLI-FRAIBOEUF du 03/08/2021 pour remerciements.
- Manœuvre du 1^{er} Régiment d'Infanterie stationné à SARREBOURG du 03 au 06 octobre 2021. Un courrier a été émis pour non utilisation de la route communale reliant SAINT-JEAN ROHRBACH à LEYVILLER durant cette période. Réponse des autorités militaires du régiment qui prennent acte de ces restrictions et qui les feront appliquer durant leur manœuvre.
- Travaux sur le Mühlgraben qui sont subventionnés à 80% par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse. De nombreux agriculteurs ne souhaitent cependant pas de plantation. La commune essaiera toutefois de les récupérer pour les planter le long du ruisseau dont elle est propriétaire des berges.
- Discussion avec la Sous Préfecture sur la situation de l'AFAF.
- Projet de découpage parcellaire des parcelles 32 et 33 en section 16.
- Réalisation des travaux de calorifugeage des conduites de chauffage dans plusieurs bâtiments communaux. Contrôle des travaux le 21 octobre 2021.
- Modification du branchement électrique des 2 pompes de relevage assainissement à l'arrière de la salle AJLC. Discussions en cours avec la CASC pour les modalités de remboursements des consommations électriques engagés depuis 2018 et des coûts de branchement électrique à prévoir.
- Guide du remboursement de frais de garde des élus locaux.
- Prochaine réunion du conseil municipal : 22 octobre 2021 à 18h 30.

La séance est levée à 19 heures 55.

Publié le 27 septembre 2021.

Le maire

Cyrille FETIQUE



M. FETIQUE Cyrille	M. LEONARD Vincent	M. Pierre SCHWARTZ	Mme Marie-Christine JAOUAD
M. Nicolas SAUVEGET	M. Alexandre CONRAD	Mme DRUI Anne	M. DRUI Daniel
M. WILSIUS Régis			

		LE7.a[LEYVILLE] - CVD	0	106	106	848 €
		LE9.a[LEYVILLE] - CVD	0	16	16	128 €
		Total Fond de coupe	0	246	246	1 971 €
		Total Leyviller	326	693	1019	23 987 €
	Vente sur pied	LO12[LOUPERSH] - BSPB	116	144	260	3 893 €
		LO13.a[LOUPERSH] BSPB	262	333	595	8 930 €
		Total Vente sur pied	378	477	855	12 823 €
Loupershouse	BF- stères façonnés	LO6[LOUPERSH] - BF	43	52	96	4 608 €
		Total BF- stères façonnés	43	52	96	4 608 €
		LO13.b[LOUPERSH] CVD	0	9	9	74 €
	Fond de coupe	LO2.a[LOUPERSH] CVD	0	12	12	97 €
		LO6[LOUPERSH] - CVD	0	53	53	424 €
		Total Fond de coupe	0	74	74	595 €
		Total Loupershouse	421	604	1025	18 026 €
	Vente sur pied	MA2.u[MAXSTADT] BSPB	104	447	551	6 615 €
Maxstadt		MA3.a[MAXSTADT] BSPM	76	46	122	122 €
		Total Vente sur pied	180	493	673	6 737 €
		Total Maxstadt	180	493	673	6 737 €
	BF	ST37.a[STJEANRO] - BF	95	94	189	8 600 €
		Total BF	95	94	189	8 600 €
		ST1.b[STJEANRO] BSPM	54	29	83	83 €
		ST20.u[STJEANRO] BSPB	4	152	156	1 562 €
		ST21.u[STJEANRO] BSPB	27	185	212	2 122 €
		ST23.u[STJEANRO] BSPB	59	109	168	3 354 €
		ST28.u[STJEANRO] BSPB	19	115	134	1 338 €
	Vente sur pied	ST3.a[STJEANRO] BSPB	135	214	349	6 977 €
		ST30.a[STJEANRO] BSPB	4	81	85	1 023 €
		ST31.a[STJEANRO] BSPB	4	131	134	1 610 €
		ST32.a[STJEANRO] BSPB	69	96	165	2 475 €
Saint Jean		ST37.a[STJEANRO] - BSPB	106	184	289	4 337 €
		ST23.ILV[STJEANRO] BSPB	16	12	28	556 €
		Total Vente sur pied	496	1307	1803	25 437 €
	BF- stères façonnés	ST27.c[STJEANRO] BF	1	58	59	2 665 €
		Total BF- stères façonnés	1	58	59	2 665 €
		ST26.a[STJEANRO] CVD	0	34	34	272 €
	Fond de coupe	ST26.b[STJEANRO] CVD	0	51	51	408 €
		ST27.a[STJEANRO] CVD	0	77	77	617 €
		ST34.a[STJEANRO] CVD	0	116	116	926 €
		Total Fond de coupe	0	278	278	2 223 €
		Total Saint Jean	592	1737	2329	38 925 €
		Total général	2547	5787	8335	140 697 €

Commune de:
Date:
Signature, cachet

BO BI vhs
total health
bault